



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2026_0245

Signature convention
Aménagement de la Ceinture verte
Tronçons 2 et 1D

Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 –
Préfecture du Nord

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 25° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que la Ville de Tourcoing et la Métropole Européenne de Lille mènent un projet global pour transformer le boulevard industriel, en une Ceinture Verte adaptée aux besoins des habitants et aux enjeux du changement climatique (mobilités plus douces, gestion des eaux de pluie, végétalisation etc.) ;

Considérant que, compte tenu de l'ampleur de ce projet, sa réalisation a été organisée en différentes phases de travaux et que le tronçon 2 et 1D feront l'objet d'une réalisation au second semestre 2026 ;

Considérant que s'agissant d'une opération d'envergure dont le poids budgétaire pour la Ville de Tourcoing est significatif, celle-ci souhaite solliciter un financement auprès de la Préfecture du Nord au titre Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 ;

Considérant que suite à la demande de financement pour le projet de « Aménagement de la Ceinture Verte Tronçons 2 et 1D » dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) de la Préfecture du Nord, la Ville de Tourcoing a reçu une notification le 24 juin 2026 l'informant de l'attribution d'une subvention d'un montant de 801 000 € HT (huit cent un mille euros hors taxe) ;

Considérant que la subvention accordée par la Préfecture du Nord permet le cofinancement à hauteur de 61,01 % du montant des dépenses prévisionnelles de l'opération qui s'élèvent à 1 312 877,18 € HT (un million trois cent douze mille huit cent soixante-dix-sept euros et dix-huit centimes hors taxe)

DECIDONS

Article 1 : D'accepter la subvention d'un montant maximum 801 000-€ HT (huit cent un mille euros hors taxe).

Article 2 : De signer une convention entre la Ville de Tourcoing et la Préfecture du Nord, qui contractualise le financement du projet de « Aménagement de la ceinture verte tronçons 2 et 1D » et les relations entre les parties.

Article 3 : Les dépenses 2026 sont inscrites au budget 2026.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 17 SEP. 2026

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

17 SEP. 2026

Accusé Réception en Préfecture le :
Publié sur le site de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_0245 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/09/2026

Objet : Signature convention DPV 2026 Ceinture verte t2

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 17/09/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ceinture verte t2.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260917-DAJI_D2026_0245-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/09/2026

